

## CONCERTATION DU PROJET AQUIND

Atelier Biodiversité du 24 avril 2019, 17h00 – 19h30

Maison du Savoir – Rouen.

### Compte-rendu de la réunion

#### Personnes présentes

##### Associations :

- FNE Normandie : M. Quentin Gantier (Coordinateur) et M. Méranger (Juriste Environnement) ;
- LPO Normandie : M. Jean-Michel Gantier (Administrateur de la Ligue de Protection des Oiseaux Normandie) ;
- Association CHENE (Centre d'Hébergement et d'Etudes sur la Nature et Environnement) : M. Didier Feray, (président de l'association) ;

##### Equipe Projet en charge de l'étude d'impact de l'interconnexion Aquind :

- Bureau d'études EXECO, volet faune-flore : M. Xavier Ozouf, Mme Céline Leclerc, M. Laurent Brunet ;
- Bureau d'études NATURAL POWER, volet marin ; Mme Nathalie Tertre (chef de projet) ;
- Bureau d'études ARCADIS, volet terrestre : M. Vincent Gruffat (chef de projet), Mme Aude Marly (chef de projet), M. Léo Cousin (ingénieur d'études).

#### Présentation du projet et des résultats de l'étude faune-flore-zones humides

En préparation de la réunion, les résultats de l'inventaire faune – flore – zones humides ont été transmis aux associations (*EXECO, Diagnostic faune-flore pour l'enterrement terrestre de lignes : enjeux pour le projet Aquind, mars 2019, version projet*) par mail du 19/04/2019.

Après un mot de bienvenue de Q. Gantier (FNE), la première partie de la présentation est consacrée à la présentation du projet d'interconnexion Aquind par V. Gruffat, (Arcadis). En introduction V. Gruffat (Arcadis) indique que l'atelier biodiversité fait suite à la concertation préalable du projet, qui s'est tenue entre mars et mai 2018. En conclusion de cette phase, la société Aquind avait pris une série d'engagements pour la poursuite de la concertation avec le public, synthétisés dans le *Dossier des enseignements tirés de la concertation*<sup>1</sup>. L'organisation de l'atelier de travail sur la biodiversité de ce jour est l'un des engagements pris. V. Gruffat (Arcadis) indique que les principaux experts en charge des questions environnementales sont présents dans la salle et propose ainsi aux associations d'intervenir au fil de la présentation, pour rendre les échanges fructueux.

Dans un premier temps, M. Gruffat (Arcadis) présente les objectifs du projet, ses principales caractéristiques techniques et enjeux, ainsi que les principales mesures d'évitement prises tout au long de la conception du projet (évitement de l'estuaire de la Scie, passage sous route, forages dirigés, etc...).

Dans un second temps, M. Ozouf (Execo) présente les résultats des inventaires faune – flore – zones humides, les principaux impacts possibles et les mesures envisagées de la séquence Eviter – Réduire – Compenser.

Au cours de la présentation, des échanges de questions-réponses ont lieu.

---

<sup>1</sup> Disponible sur le site internet de la concertation : [www.aquind-concertation.fr](http://www.aquind-concertation.fr)

## Questions sur la présentation du projet

### Echange n°1

*Les associations émettent plusieurs interrogations quant au projet en lui-même :*

- *D. Feray (CHENE) : Le besoin est-il britannique ou dans les deux sens ?*

V. Gruffat (Arcadis) explique que l'interconnexion peut fonctionner dans les deux sens, et que le besoin existe dans les deux sens (conditions climatiques, pics de production ou de consommation dans chaque pays).

- *Q. Gantier (FNE) : Les autres interconnexions en projet ne sont-elles pas suffisantes ?*

V. Gruffat (Arcadis) indique que même si tous les projets en cours se réalisent, le seuil identifié des 13GW n'est pas atteint.

- *J-M Gantier (LPO) : Le BREXIT a-t-il une incidence ?*

V. Gruffat (Arcadis) indique que les scénarios étudiés par Aquind montrent que le projet reste viable même en cas de BREXIT.

- *Q. Gantier (FNE) : Quels intérêts les citoyens (nationaux ou européens) ont-ils à ce que le projet d'interconnexion se réalise ?*

N. Tertre (Natural Power) indique que c'est le rôle de la CRE d'établir si ces projets ont du sens par rapport aux stratégies nationales. V. Gruffat indique que les interconnexions sont identifiées comme nécessaires, à la fois par l'organisme d'expertise européen ENTSOE et dans la dernière Programmation Pluriannuelle de l'Énergie. N. Tertre ajoute que les besoins sont identifiés dans la planification pan-européenne, au-delà de la question communautaire : par exemple la Norvège, la Suisse sont également intégrées.

*Q. Gantier (FNE) émet une remarque quant aux orientations de l'association FNE au sujet de la baisse de la consommation énergétique. L'approche de l'association sur la thématique de l'énergie est de sensibiliser la population et les autorités à la nécessité d'une baisse de la consommation électrique et énergétique en général. Selon M. Gantier, si le besoin en électricité diminue, le projet AQUIND pourrait ne plus être nécessaire. M. Gantier reconnaît cependant qu'il est peu probable que la consommation électrique en France connaisse une baisse forte et rapide.*

L'équipe projet explique l'intérêt du projet pour sécuriser le réseau électrique national.

### Echange n°2

*J-M Gantier (LPO) : Dans la mesure où les câbles passent à 99% sous la voirie, l'impact est très faible sur le milieu. Le pourcentage restant concerne la traversée de la Scie au lieu-dit Le Hamelet (commune de Saint-Aubin-sur-Scie). Quelle technique est utilisée ?*

V. Gruffat (Arcadis) explique que deux techniques sont possibles pour traverser la Scie et la voie SNCF : le forage dirigé ou le fonçage. A ce stade, la technique favorisée serait le forage dirigé mais le choix n'est pas encore arrêté.

*J-M Gantier (LPO) confirme que le passage en souterrain, notamment par forage dirigé, permettant d'éviter les berges de la Scie, minimise l'impact du projet sur le milieu.*

### Echange n°3

*Question de JM. Gantier (LPO) sur la détermination de l'emplacement final de la station de conversion.*

V. Gruffat indique que cette dernière n'est pas encore fixée mais la certitude est que la station de conversion s'implantera au plus près du poste de conversion de Barnabos pour des raisons techniques. Le rayon de recherche

est de 2 km autour du poste de Barnabos. L'aire la plus favorable, c'est-à-dire la plus éloignée des habitations, est alors présentée<sup>2</sup>.

## Questions sur les résultats de l'inventaire Faune / Flore et les mesures de la séquence Eviter – Réduire - Compenser

### Echange n°4

Remarques de J-M Gantier (LPO) sur l'inventaire avifaune :

- *Il est nécessaire de réaliser un inventaire précis au niveau de la zone d'implantation de la station de conversion. Les espèces suivantes ont été citées en ce qu'elles peuvent nicher dans les céréales (Busard Saint-Martin / Cailles des Blés / Bergeronnette printanière). Il est obligatoire d'avoir cet inventaire même s'il n'y a pas d'enjeux identifiés sur cette parcelle.*
- *Il ne faut pas oublier de faire un listing des espèces qui pourraient être présentes sur le site mais qui n'ont pas été aperçues durant l'inventaire.*
- *Les inventaires ornithologiques sont cohérents entre chaque tracé et semblent complets au regard des espèces reconnues sur le territoire, par rapport à la période d'observation.*

X. Ozouf (EXECO) explique qu'il n'a pas été réalisé de point d'inventaire au droit de la station de conversion car la zone n'était pas précisément déterminée et que la zone de grandes cultures de la zone de recherche d'implantation semblait sans enjeux particuliers du point de vue faune – flore – zones humides. Cependant, l'équipe projet prend note de la remarque et réfléchira à la manière la plus appropriée de traiter ce point dans l'étude d'impact.

### Echange n°5

*Un point d'attention est donné par J-M Gantier (LPO) sur l'inventaire Faune Flore et sur la crédibilité de l'étude d'impact : Globalement, dans la mesure où l'espace géographique est cohérent avec les listes connues de la Haute-Normandie, le problème n'est pas d'avoir des listes par point d'observation car globalement elles vont être identiques, mais plutôt de s'attarder sur la variété précisément observée ainsi que son statut. Par ex : vérifier la concordance des listes de 69 espèces connues de Haute-Normandie avec l'espèce précisément observée le jour de l'inventaire (Grimpereau des Bois qui ne devrait pas être inventorié, il s'agit probablement plutôt du Grimpereau des Jardins. De même, le goéland argenté n'est pas dans les listes alors qu'il a très probablement été observé).*

*Il alerte également sur le fait qu'il faut globalement différencier la rareté d'une espèce au global et sa rareté au point d'observation car ce point se trouve en limite de répartition.*

EXECO prend note de ces éléments et précise également devoir, dans le cadre de la réglementation, s'attarder sur les listes et classement des directives.

*D. Feray (CHENE) ajoute qu'il doit y avoir un inventaire au droit du poste en confirmation des affirmations de la LPO et que les développements doivent permettre d'avoir une idée sur l'évolution de l'environnement.*

### Echange n°6

En conclusion des résultats des inventaires concernant la flore, les chiroptères, les micromammifères, les amphibiens et les reptiles, les associations émettent les remarques suivantes comme axe d'amélioration de l'étude :

- *Revoir les statuts des espèces, en se référant aux bons atlas*
- *Améliorer la lisibilité des tableaux de méthodologie : « Pourquoi la différence entre les chiffres = Ajouter une explication de texte. Expliquer ce qu'est un focus / Contact / Ajouter un aperçu méthodologique. Préciser les chiffres et dire quand sont intervenues des intempéries climatiques. Eclaircir au maximum les tableaux et les cartes qui seront les deux premiers regardés.*

---

<sup>2</sup> Disponible sur le site de la concertation : [www.aquind-concertation.fr](http://www.aquind-concertation.fr), dans le compte-rendu de la réunion de concertation « monde agricole » du 25/04/2018

## Echange n°7

*Q. Gantier (FNE) fait une remarque sur la définition des espèces invasives, dans le contexte de l'inventaire flore.*

Un débat d'expert s'engage alors autour de la qualification des espèces en tant qu'invasive.

En exposant les mesures ERC proposées par EXECO, X. Ozouf précise que même si des espèces invasives de flore sont présentes (par exemple laurier-cerise), aucune mesure ne serait prise contre des espèces classifiées comme tel dans la réglementation. Dans les mesures ERC, une attention particulière sera apportée aux opérations de franchissement de fossés en ensouillage. Des inspections par des écologues seront effectuées au moment des travaux. Selon la présence avérée ou non de chiroptères, les travaux de nuit seront évités. Les bonnes pratiques de chantier routier seront préconisées dans le rapport final.

V. Gruffat indique que le chantier fera l'objet d'un suivi environnemental.

## Echange n°8

*J-M Gantier (LPO) souligne, qu'en cas d'implantation d'arbres pour l'intégration paysagère, la plantation d'espèces locales, favorisant le nichage d'espèces animales locales, est nécessaire. Les arbres et arbustes devraient être plantés plutôt en bosquets avec des essences locales diversifiées. Il ajoute que selon lui il ne faut pas chercher à cacher le poste, il faut le traiter sur le plan paysager avec des couleurs qui se fondent dans le contexte.*

V. Gruffat indique que l'étude paysagère actuellement en cours et réalisée par un paysagiste, est en phase avec cette approche.

*Remarque de D. Feray (CHENE) concernant l'échelle des photos montage : Il préconise de faire attention à ce que la station de conversion ne soit pas disproportionnée et doit avoir une référence à taille humaine.*

V. Gruffat indique que l'équipe prend note. Cette remarque sera prise en compte autant que possible.

## Echange n°9

Natural Power propose une présentation du volet marin du projet : localisation du couloir d'étude, principales caractéristiques du projet, études de terrain réalisées, choix techniques intégrés au projet pour éviter les impacts... Les participants n'ont pas de question particulière à soulever. La réunion touchant à sa fin, il est décidé que FNE et Natural Power se coordonnent pour solliciter de nouveau les associations de protection de l'environnement davantage tournées vers le milieu marin. Selon le retour des associations, un atelier spécifique aux problématiques « environnement marin » pourra être organisé.